

REPUBLIQUE POPULAIRE  
DU CONGO

RECTIFICATIVE N° 78/469

DU 29 JUIN 1978  
/MTJ.SGFPT.DFP.6.5.18

MINISTRE DU TRAVAIL ET  
DE LA JUSTICE

SECRETARIAT GENERAL A LA  
FONCTION PUBLIQUE ET AU  
TRAVAIL

DIRECTION DE LA FONCTION  
PUBLIQUE

Au décret n° 77/731/MTJ.DGT.DCGPCE du 24.  
12.77 retirant le décret n° 77/351 du 13.7.  
77 portant intégration et nomination de Mr.  
BISSILA Martin dans les cadres de la caté-  
gorie A, hiérarchie I des Postes et Télécom-  
munications.-

LE DEUXIEME VICE PRESIDENT DU COMITE MILI-  
TAIRE DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU  
GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN,

CAS :

AU LIEU DE :

ARTICLE 2°- En application des dispositions combinées des décrets n°s  
59/11 et 74/229 des 24.1.59 et 10.6.74 susvisés, Monsieur BISSILA Martin,  
né vers 1948 à Zanzissa (Madingou), titulaire de la Licence ès-Scien-  
ces Economiques et du Diplôme d'Etudes de l'Ecole Nationale Supérieure  
des Postes et Télécommunications de Finance, est intégré dans les ca-  
dres de la catégorie A, hiérarchie I des Postes et Télécommunications  
(Branche Administrative) et nommé au grade d'Inspecteur Principal de  
2° échelon Stagiaire, indice 940.

L I R E :

ARTICLE 2°- (Nouveau) En application des dispositions combinées des dé-  
crets n°s 59/11 et 74/229 des 24.1.59 et 10.6.74 susvisés, Monsieur  
BISSILA Martin, né vers 1948 à Zanzissa (Madingou), titulaire de la  
Licence ès-Sciences Economiques et du Diplôme d'Etudes de l'Ecole Na-  
tionale Supérieure des Postes et Télécommunications de Finance, est  
intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Postes  
et Télécommunications (Branche Administrative) et nommé au grade d'ins-  
pecteur Principal de 2° échelon Stagiaire, indice 890.

AMPLIATIONS :

JORPC. I  
SGFPT.DFP. 3  
D.B. 3  
D.C.F. I  
MIPTT. 2  
OMPT. 2  
INTERESSE I  
DOSSIER 3  
SGCM/BC. 3

PAR LE DEUXIEME VICE PRESIDENT DU  
COMITE MILITAIRE DU PARTI, PREMIER  
MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,  
MINISTRE DU PLAN,

LE MINISTRE DE L'INFORMATION ET DES  
POSTES ET TELECOMMUNICATIONS,

Capitaine Célestin GOMA-FOUTOU

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA JUSTICE,

Le reste sans changement.

BRAZZAVILLE, le 29 JUIN 1978

- Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

LE MINISTRE DES FINANCES,

- Henri LOPES.-

- Alphonse NGUISSOU-POUATI.-